

# Rapport public Parcoursup session 2023

CFPPA Le Fresne d'Angers - Certificat de Spécialisation Agricole - Constructions paysagères - en apprentissage

## Les données de la procédure

Données de la procédure calculées le jeudi 19 octobre 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
CFPPA Le Fresne d'Angers - Certificat de Spécialisation Agricole - Constructions paysagères - en apprentissage	Jury par défaut	Tous les candidats	10	25	10

# Le rappel des caractéristiques de la formation

## Attendus nationaux

### Intérêts

- Participer à la transition agro-écologique et alimentaire sur les territoires
- Manifester de l'intérêt pour les aménagements paysagers, l'entretien des parcs et jardins, les espaces verts et les espaces boisés
- Manifester de l'intérêt pour la gestion technique, économique et pratique d'un chantier

### Compétences et connaissances requises / aptitudes et attitudes requises

- Disposer de qualités relationnelles
- Se montrer autonome

### Exigences en matière de diplômes

#### Accessible aux candidats titulaires :

- du brevet professionnel du secteur des aménagements paysagers ;
- d'un baccalauréat professionnel du secteur des aménagements paysagers ;
- du brevet de technicien agricole du secteur des aménagements paysagers ;
- du baccalauréat technologique « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » ;
- d'un brevet de technicien supérieur agricole du secteur des aménagements paysagers.

Les candidats ne justifiant pas d'un de ces diplômes peuvent également être admis sur décision prise par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, conformément aux dispositions de l'article D. 811-167-3 du code rural et de la pêche maritime susvisé.

### Spécificités du métier

- Travail en extérieur en entreprises d'espaces verts ou en entreprises spécialisées

## Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

## Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le cumul des 4 unités capitalisables permet d'obtenir le certificat.

UCP1 : Réaliser les travaux préparatoires au chantier de constructions paysagères en regard du cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur.

UCP2 : Réaliser les travaux de VRD en regard du cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur.

UCP3 : Réaliser les travaux de constructions paysagères en regard du cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur.

UCP4 : Organiser un chantier de constructions paysagères en regard du cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur.

# Les modalités d'examen des vœux

## Les modalités d'examen des vœux

Chaque candidature fait l'objet d'un dossier de candidature à retirer auprès du centre de formation, en plus de la candidature via Parcoursup.

Chaque dossier est examiné par la commission d'admission, puis les candidats éligibles sont convoqués à une journée de validation de projet.

La journée de validation de projet comprend :

- Une présentation de la formation
- Un test de positionnement écrit en mathématiques et français
- Un test de positionnement pratique en construction paysagère
- Un entretien individuel de positionnement

A l'issue de la validation de projet, chaque candidature est examinée par la commission d'admission et une réponse est envoyée à tous les candidats par courrier.

## Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

# Enseignements de la session et conseils aux candidats

## Enseignements de la session et conseils aux candidats

Dans le cadre de la demi-journée de validation de projet, l'équipe pédagogique présente :

- les modalités d'organisation de la formation
- les incidences sur l'implication des candidats
- le travail à mener en parallèle du contrat d'apprentissage
- les avis et conseils pour la recherche d'un maître d'apprentissage

# Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthodes de travail	Savoir rédiger une lettre de motivation construite. Test de positionnement en mathématiques : géométrie et calcul.	Appréciations de l'équipe pédagogique de l'établissement d'origine	Très important
	Capacités en pratiques professionnelles	organisation du temps de travail, rythme de travail, qualité du travail (implantation et repères dans l'espace).	Notes et appréciations en enseignement professionnel	Essentiel
Savoir-être	Capacité à s'organiser et à travailler en équipe	Autonomie dans la démarche engagée et conscience de l'implication d'un parcours par la voie de l'apprentissage.	Appréciations de l'équipe pédagogique de l'établissement d'origine	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Cohérence et adéquation du projet	Le projet doit être bien identifié, cohérent avec une entrée en CS Constructions Paysagères, et non un choix par défaut.	Lettre et entretien de motivation	Essentiel

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
	Motivation pour le métier préparé et pour la formation	La lettre de motivation doit être personnalisée, avec des critères d'implication, de recherche de la connaissance de l'établissement visé, et de volonté de rentrer dans cet établissement.	Lettre et entretien de motivation et tests pratiques	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Intérêt pour l'environnement et le végétal	Montrer de l'intérêt et de la connaissance pour la filière paysage.	Centres d'intérêt et activités extra-scolaires	Essentiel

**Signature :**

Lionel AUBERT,

Directeur de l'établissement CFPPA Le Fresne d'Angers